

Envoyé en préfecture le 20/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 062-216200436-20251120-D2025_26-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize novembre à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 06/11/2025 **Membres en exercices :** 19 **Présents :** 13 **Nombre de suffrages :** 17

Présents : Mme ANSEL Catherine, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine,

Excusés : Mme BAUDART Aurélie, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. MERCIER Éric, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa, M. VASSEUR Jean-Paul.

Procurations : Mme BAUDART Aurélie a donné pouvoir à M. CRUSSARD, M. MERCIER à M. LEFEBVRE, Mme VAMPLUS à Mme KRASINSKI, M. VASSEUR à Mme CORDIER.

A été nommée **secrétaire de séance** : Martine MERCIER

Objet : Horaires d'éclairage public

Rapporteur : Stéphane COUTURIER

La commune pratique actuellement une coupure nocturne de l'éclairage public de 22H à 6H30. Suite à des demandes de riverains, il est proposé de modifier les horaires de la coupure de 23H à 6H. Cela permettra notamment de s'adapter aux horaires des restaurants et des personnes travaillant en horaires décalés.

La commune ayant réalisé d'importants travaux de passage en LED ces dernières années, le surcoût pour 2026 est estimé à 1 100 € pour cet allongement de l'éclairage d'une heure et demie par nuit.

La commune dispose actuellement de 427 candélabres, dont 63 % en LED. En 2021, notre parc était composé de 33 % de LED. Ces travaux et la coupure nocturne ont permis de diminuer notre consommation annuelle de 146 700 kWh à 32 000 kWh.

Le Conseil décide à l'unanimité :
→ **De valider la modification des horaires de la coupure de nuit de 23H à 6H.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Nadine DENIELE-VAMPOUILLE